Désignation commerciale: Dolwa-Fix hydrophobierend farblos

No d'article: F 6587 Situation: 25.02.2015





# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale Dolwa-Fix hydrophobierend farblos

Liste des pièces F 6587

1.2Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Peinture selon la fiche technique no.

370

Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos

recommandations en relation avec l#objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d#autres utilisations.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise Dold AG

Hertistrasse 4 CH-8304 Wallisellen

Téléphone: +41 / 44 / 877 48 48 Fax: +41 / 44 / 877 48 62 Courriel: info@dold.ch Internet: www.dold.ch

Service responsable Labor Dold +41 44 877 48 37

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Tox-Center Zurich, +41 / 44 / 251 51, oder 145

# SECTION 2: Identification des dangers

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance

(CE) N° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304

Classification conformément à la

Directive 67/548/CEE / 1999/45/

CE)

R10 Xn; R65

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02



GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants déterminant le danger

devant figurer sur l'étiquette

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Valeurs H H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Valeurs P P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aéro-

sols.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équi-

pement de protection des yeux/du visage.

Désignation commerciale: Dolwa-Fix hydrophobierend farblos

No d'article: F 6587 Situation: 25.02.2015





P285: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

2.3 Autres dangers

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environne-

ment

La préparation contient des solvants organiques. Inhalation, contact avec la peau et par ingestion de solvants, ainsi que la formation de gaz inflammables, explosifs mélanges vapeur-air éviter.

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

## Composants dangereux

| Substance contenue        |  | Classification 67/548/CE                    | Concentration |
|---------------------------|--|---|---------------|
|                           |  | Classification 1272/2008/CE                 |               |
| solvant naphta aromatique |  | Carc. Cat. 2; R45 Muta. Cat. 2; R46 Xn; R65 | >= 50.0 pds % |
| léger (pétrole)           | NoCE: 265-199-0<br>NoIndex: 649-356-00-4 | Carc. 1B; H350 Muta. 1B; H340 Asp. Tox. 1;  |               |
|                           |  | H304  |               |

## SECTION 4: Premiers secours

# 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en

décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation Veiller à un apport d'air frais.

> Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoireEn cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un

médecin.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de contact avec la peau

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou uti-

liser un détergent approprié. N'employer ni solvants, ni diluants.

Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

En cas de contact avec les yeux Enlever les lentilles de contact.

> En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander l'avis d'un

Eviter ce qui suit :Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

En cas d'ingestion En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au

calme.

Ne pas provoquer de vomissement.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié mousse résistante à l'alcool; dioxyde de carbone; poudre; brouillard, (eau)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

jet d'eau de forte puissance

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

les gaz déga

Désignation commerciale: Dolwa-Fix hydrophobierend farblos

No d<sup>'</sup>article: F 6587 Situation: 25.02.2015





#### 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection particulie dans la lutte contre l'incendie

Equipement de protection particulier Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Autres indications sur la lutte contre

les incendies

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer

d'incendie.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le

milieu aquatique.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

Ne pas inspirer les vapeurs. Veiller à la bonne aération des locaux. Respecter

la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementa-

tions locales.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de sol-

vants.

# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Eviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prespirations de protection et de pérsonité.

criptions légales de protection et de sécurité.

Précautions Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas tra-

vailler sur un poste utilisant cette préparation.

Ne pas utiliser cette qualité pour les produits entrant en contact avec des

denrées alimentaires.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et

conteneurs

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non

autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour

empêcher tout écoulement du produit.

Indications concernant les stockages

en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Consignes d'entreposage Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur

original.

Température de stockage conseillée :5-22 °C

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver à l'écart

de toute flamme ou source d'étincelles.

Désignation commerciale: Dolwa-Fix hydrophobierend farblos

No d'article: F 6587 Situation: 25.02.2015



Version: 2/fr Date d'impression: 25.02.2015

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par

poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter

un appareil de protection respiratoire autonome approprié.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Matière appropriée: PE (polyéthylène).

Matière non-appropriée: L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.

Substance de référence: Remplacer en cas d'usure! Protection cutanée préventive avec une crème de

protection dermique.

Substance de référence: Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du

stockage, de l'entretien et du remplacement des gants.

Protection des yeux En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien her-

métiques.

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements de travail appropriés.

Mésures générales de protection et

d'hygiène

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou uti-

liser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques.

Mesures d'ordre technique Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration lo-

cale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du ta-

bleau des directives VCI concernant le poste de travail.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide Forme liquide

Couleur blanc et teintes diverses

Odeur charakteristisch pH non applicable

Point d'éclair [°C] 36 °C

Limites d'explosivité [Vol-%]

Valeur limite inférieure: 0.6 Vol% (Abgeleiteter Wert)

Valeur limite supérieure: 36.50 Vol % (Abgeleiteter Wert)

Densité [g/cm³] 0.88 g/cm³ Hydrosolubilité [g/l] non miscible.

9.2 Autres informations

Temps d'écoulement [s] 30 sec.

Température: 20° C

Désignation commerciale: Dolwa-Fix hydrophobierend farblos

No d'article: F 6587 Situation: 25.02.2015

Version: 2/fr



Type de mesure: ISO 2331
Type de godet: 4 mm

Teneur en solvant [%] 88.00 % Gew.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Lors de l'application du stockage et de manipulation recommandées (voir

section 7).

Températures trop élevées peuvent produire des produits de décomposition

Date d'impression: 25.02.2015

dangereux.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter forte chaleur.

fort rayonnement UV

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Conserver à l'écart des initiateurs formant des radicaux, peroxydes, matières

hautement alcalines et métaux réactifs. Cela peut provoquer une polymérisation exothermique du produit. C'est pourquoi, il convient d'éviter tout contact

involontaire.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dange-

reux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de dé-

composition dangereux. (oxydes nitriques, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée)

de carbone, rume

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

# 11.2 Indications complémentaires

Expériences issues de la pratique Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires.

L'inhalation de gouttes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut engendrer des irritations des voies respiratoires. Avaler peurt engendrer des nausées,

des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

Autres données (chapitre 11.) On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE et classée en risques toxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

## SECTION 12: Informations écologiques

## 12.1 Toxicité

## 12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur

l'écologie

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Il n'y a pas de données disponibles sur le produit.

La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour des propriétés

écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimina Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

tion

Désignation commerciale: Dolwa-Fix hydrophobierend farblos

No d'article: F 6587 Situation: 25.02.2015



Code des déchets CH/UE: 080111

Nature du déchet Une fois ouvert, utiliser tout le contenu.

Emballages vides contaminés Les conteneurs vidés de leurs restes doivent être revalorisés voire recondi-

tionnés. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux. (Code de déchet 150110) 150110 - Emballages qui sont pollués par des matières dangereuses ou contenu retards de matières dangereuses.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

|                            | Transport terrestre ADR/ | Transport maritime IMDG   | Transport aérien ICAO/IA- |
|----------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
|                            | RID                      |                           | TA                        |
| 14.3 Classe(s) de danger   | 3                        | 3                         | 3                         |
| pour le transport          |                          |                           |                           |
| 14.4 Groupe d'emballage    | III                      | III                       | III                       |
| 14.2 Description des mar-  | MATIÈRES APPARENTÉES     | FARBVERWANDTE STOFFE      |                           |
| chandises                  | AUX PEINTURES            |                           |                           |
| 14.2 Nom d#expédition      |                          | PAINT RELATED MATERIAL    | Paint related material    |
| des Nations unies          |                          |                           |                           |
| Étiquettes                 | 3                        | 3                         | 3 - Liquide inflammable   |
|                            | •                        | •                         | •                         |
| No. de risque              | 30                       |                           |                           |
| Catégorie                  | 3                        |                           |                           |
| Code de classement         | F1                       |                           |                           |
| Code de limitation du tun- | D/E                      |                           |                           |
| nel                        |                          |                           |                           |
| 14.1 No ONU                | 1263                     | 1263                      | 1263                      |
| SP 640                     | 640E                     |                           |                           |
| No EMS                     |                          | F-E;_S-E                  |                           |
| Catégorie d'encombre-      |                          | Α                         |                           |
| ment                       |                          |                           |                           |
| Remarque                   |                          | (including paint thinning |                           |
|                            |                          | or reducing compound)     |                           |

# 14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.) Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

# SECTION 15: Informations réglementaires

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC

EU (g/l): 774 CH (g/kg): 880

Directive Decopaint 2004/42/IIA(h)750(2010)774

Limitation d'emploi. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de

la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes tra-

vailleurs (94/33/CE).

Classe de danger pour les eaux

(WGK) RFA

2

Classification de risque selon le VbF Non applicable.

Désignation commerciale: Dolwa-Fix hydrophobierend farblos

No d<sup>'</sup>article: F 6587 Situation: 25.02.2015





Classification selon la Directive concernant la sécurité des condi-

tions d'exploitation

inflammable

## **SECTION 16: Autres informations**

Teneur en taux de R R10: Inflammable.

R45: Peut provoquer le cancer.

R46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Teneur en taux de H H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H340: Peut induire des anomalies génétiques.

H350: Peut provoquer le cancer .

Énoncé des classes de risque Flam. Liq.: Liquide inflammable

Asp. Tox.: Danger par aspiration

Carc.: Cancérogénicité

Muta.: Mutagénicité sur les cellules germinales

Modification par rapport à la der-

nière version

Les fiches sécurité des produits achetés ont été remises à jour en raison d#importantes nouvelles informations concernant la sécurité, la santé et la

protection de l#environnement.

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008

[CLP]

| Classification     | Évaluation |
|--------------------|------------|
| Flam. Liq. 3; H226 |            |
| Asp. Tox. 1; H304  |            |

Notes de traitement Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Autres informations Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un

autre usage que celui indiqué au chapitre1. Cette feuille de données de sécu-

rité décrit les procédures de sécurité

de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit. Les informations

contenues dans cette fiche de données de sécurité

correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions

nationales et communautaires en vigueur. l'utilisateur doit comprendre toutes

les mesures nécessaires à prendre

pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements

locaux.

Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos

recommandations en relation avec l#objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d#autres utilisations.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.